



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 45763

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la nécessaire création d'une union nationale des professions de santé. En effet, la réforme de l'assurance maladie réalisée, ne serait-il pas désormais particulièrement envisageable de veiller à initier un dialogue plus ouvert encore avec l'ensemble des professionnels du système de santé, du médecin au biologiste, en les conviant à s'impliquer plus encore dans la constitution d'une force entreprenante susceptible d'effectuer un nombre important de propositions tendant à apporter des améliorations sensibles et au meilleur coût possible à notre système de santé ? Aussi, il souhaiterait connaître l'appréciation du Gouvernement sur la potentielle constitution d'une union nationale des professions de santé, conjuguant le savoir-faire et la connaissance du terrain de l'ensemble des professions du domaine médical.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45763

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6201